MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Gers

Commune : Barran

Autres communes :

R500

Appellation : Église paroissiale

Monument(s)

Appellation : Église paroissiale

Protection : classement partiel

Arrêté : classement le 11/05/1944

Étendue de la protection : pignon et clocher

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.